



Province de HAINAUT  
Arrondissement de THUIN  
Commune de FROIDCHAPELLE

## AVIS

Monsieur Alain VANDROMME, bourgmestre de la commune de Froidchapelle, Province de Hainaut, porte à la connaissance de ses administrés que le Conseil communal a, en date du 04 novembre 2019, établi, pour l'exercice 2020, le règlement fiscal suivant :

- taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et commerciaux assimilés.

Conformément à l'article L3122-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, cette décision a été transmise, en date du 08 novembre 2019, au Ministre de Tutelle.

Cette délibération a été approuvée par l'arrêté de Monsieur Pierre-Yves DERMAGNE, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville du 09 décembre 2019 (DGO5/O50004/boden\_pat/143067).

Cette délibération peut être consultée tous les jours ouvrables de 9 à 12 heures, ainsi que les lundis et mercredis de 13 à 16 heures, au secrétariat communal ou sur le site internet de la commune : [www.froidchapelle.be](http://www.froidchapelle.be).

Fait à Froidchapelle, le 30 décembre 2019, conformément à l'article L1133-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Pour le collège communal :

La Directrice générale,

Anne AELGOET



Le Bourgmestre,

Alain VANDROMME